



Chiffre à la une

92 TWh,

c'est le volume d'électricité exporté par la France en 2025 (un record représentant 17 % de sa production), illustrant une surcapacité électrique qui pourrait atténuer l'impact de la crise énergétique déclenchée par la **guerre en Iran**.

Bien que les prix du gaz et du pétrole flambent à nouveau, les entreprises européennes, mieux préparées qu'en 2022 grâce à des **contrats longs et à une production nucléaire/renouvelable robuste**, restent moins exposées aux fluctuations.

Pourtant, cette crise relance le débat sur la transition énergétique : si **la France accélère son plan d'électrification, d'autres pays comme l'Italie remettent en cause des outils clés comme l'ETS1 (marché carbone)** et proposent de **plafonner le prix du CO₂ (30-40 €/tonne)**.

Une mesure jugée contre-productive par **6 économistes dont Christian de Perthuis**, fondateur de la Chaire économie du climat de Dauphine. Pour eux, réduire la tarification carbone reviendrait à saper les investissements bas-carbone et à prolonger la dépendance aux fossiles, comme l'a montré le bouclier tarifaire

français (85 Mds€ dépensés entre 2021 et 2024 sans résoudre la vulnérabilité énergétique). Pour eux la solution repose davantage sur le **renforcement du duo Système d'Échange de Quotas d'Émission (SEQE) - Mécanisme d'Ajustement Carbone aux Frontières (MACF)**, déjà efficace pour inciter des pays comme la Chine ou la Turquie à adopter leur propre tarification carbone. Les recettes générées pourraient **financer 3 priorités** : des aides à l'exportation (remboursement du prix carbone pour les produits européens), des soutiens industriels ciblés (inspirés du modèle américain ARPA-E), et un revenu carbone automatique pour les citoyens, surtout les plus modestes, afin d'assurer une transition juste et progressive.

En France, les économistes soulignent aussi l'incohérence fiscale : l'accise sur le gaz (16,39 €/MWh) reste 2 fois inférieure à celle sur l'électricité (30 €/MWh), freinant l'électrification. Leur message est clair : affaiblir le prix du carbone aujourd'hui, c'est sacrifier l'industrie et les emplois de demain.

> Les Echos - 10 et 19/03/26

SOCIAL - FORMATION & ATTRACTIVITÉ

La filière nucléaire française prévoit la création de 100 000 emplois d'ici 2035, soit entre 6 000 et 10 000 postes par an, pour répondre aux besoins liés au prolongement des centrales existantes (Grand Carénage), à la construction de 6 réacteurs EPR2, et au développement du recyclage du combustible. Cette dynamique s'appuie sur une diversité de métiers, **des techniciens (CAP à bac+3) aux ingénieurs**, avec des salaires 10 à 15 % plus élevés que la moyenne. La filière, qui emploie déjà 250 000 personnes, mise sur des formations adaptées (comme le Passeport nucléaire) et une collaboration renforcée avec l'Éducation nationale pour attirer jeunes et reconversions. Malgré des défis (perte de compétences, exigences de sûreté), le secteur séduit par ses perspectives de carrière, ses rémunérations attractives, et son ancrage territorial, notamment en Normandie, où 20 % de l'électricité française est produite.

> www.banquedesterritoires.fr – Le Figaro - 13/03/26

La voie professionnelle forme un tiers des lycéens et affiche des résultats relativement efficaces au regard des moyens limités qui lui sont alloués. Pourtant, **près de 500 000 jeunes restent éloignés de l'emploi**, dont deux tiers sont issus de la voie professionnelle. Les difficultés sont multiples : 25 % des jeunes en voie professionnelle échouent à s'insérer, en raison d'un manque de compétences de base, d'un accompagnement insuffisant et d'une orientation souvent subie. **Christophe Sanchez, Directeur de l'innovation chez Break Poverty Foundation**, propose 5 leviers concrets afin de réduire de moitié ces échecs : instaurer une année de césure préparatoire, développer l'apprentissage pour les jeunes en difficulté, renforcer l'accompagnement vers l'emploi en dernière année, réintégrer les lycées professionnels dans l'éducation prioritaire, et tripler le mentorat. Ces mesures, estimées à 900 M€, pourraient être financées en réallouant des budgets existants, comme les aides à l'apprentissage pour les hauts niveaux de diplôme. L'enjeu est double : réduire le coût social du chômage des jeunes et offrir une réelle perspective d'insertion à ceux qui en sont aujourd'hui exclus.

> www.lagrandeconversation.com – 25/02/26

En bref __

- **Le décret** révisant l'aide aux employeurs d'apprentis est publié au JO du 7 mars 2026.

.../...

RÉSEAUX & INFRASTRUCTURES

Un décret publié le 6 mars 2026 **modifie les critères de ruralité pour l'éligibilité aux aides du Fonds d'aménagement des réseaux électriques ruraux (Facé)**, en s'appuyant sur les densités démographiques de l'Insee. Cette réforme, effective à partir de 2027 (après les municipales de 2026), devrait **élargir de 500 le nombre de communes éligibles**, mais le **Conseil National d'Évaluation des Normes (CNEN)** et la **Cour des Comptes** soulignent la **nécessité d'augmenter l'enveloppe financière** pour maintenir le niveau de soutien par projet. Le texte prévoit aussi des mesures transitoires pour les communes nouvelles et des dérogations préfectorales pour les cas particuliers (isolement, environnement urbain étendu). Créé en 1936, le Facé a financé 9 % des investissements sur les réseaux électriques ruraux entre 2015 et 2020.

🔄 Consultez le [décret n° 2026-159](#) du 4/03/2026 (source : JO du 6/03/2026)

> www.banquedesterritoires.fr – News Tank Energies - 6/03/26

La **Commission de Régulation de l'Énergie (CRE)** propose d'expérimenter, lors des prochains appels d'offres, un **nouveau mécanisme de soutien pour les grandes installations solaires (>100 kWc)**, afin d'inciter leur **hybridation avec des batteries** et réduire les coûts pour l'État liés à la cannibalisation solaire (20 % de la production écartée en 2025 en raison des prix négatifs). Le dispositif prévoirait un prix de marché de référence (M0) non pondéré, soit une baisse d'environ 20 €/MWh par rapport au système actuel, pour pousser les producteurs à **optimiser leur rémunération via le stockage**. La prime pour les périodes de prix négatifs serait conditionnée : versée uniquement après deux heures de prix négatifs et suspendue si l'installation injecte sur le réseau, incitant ainsi à stocker ou arrêter la production.

🔄 Consultez la [note de la CRE](#) (source : https://www.cre.fr/fileadmin/Documents/Rapports_et_etudes)

> www.actu-environnement.com – 19/03/26

La **Cour des Comptes**, dans un **rapport** publié le 17-18 mars 2026, critique la **maîtrise insuffisante des 26,3 Mds€ de soutiens publics aux énergies renouvelables (2016-2024)**, pointant une volatilité des coûts (de -1,2 Md€ en 2023 à 7,3 Mds€ en 2025) et des risques de surrémunération liés à une méconnaissance de l'économie des filières. Elle recommande de durcir les appels d'offres (exclusion systématique de 20 % des dossiers), renforcer les contrôles (plan anti-fraude, sanctions), et améliorer la transparence via un audit de la CRE. La filière, par la voix du **Syndicat des Energies Renouvelables (SER)** et de **France Renouvelables**, défend un système *"très transparent"* et stratégique pour la souveraineté énergétique, tout en dénonçant des accusations de fraudes exagérées (0,11 % des contrats concernés) et des contraintes administratives excessives qui alourdissent les coûts. Les 87 milliards d'engagements publics à long terme soulignent l'enjeu de mieux calibrer les aides sans freiner la transition.

🔄 Consultez le [rapport de la Cour des Comptes](#) (source : www.ccomptes.fr)

> **Contexte – 18/03/26** – www.usinenouvelle.com – Les Echos – www.actu-environnement.com -17 et 19/03/26

L'**Office Parlementaire d'Évaluation des Choix Scientifiques et Technologiques (OPECST)** lance une **évaluation sur la décarbonation des transports terrestres**, responsables de 95 % des émissions du transport (1/3 des émissions nationales) et seul à voir ses rejets augmenter depuis 1990. Il souhaite analyser l'avancement des objectifs de la LOM (2019) et identifier les **freins techniques, économiques et territoriaux**. Pilotée par le député **Jean-Luc Fugit** et le sénateur **Pierre Médevielle**, cette étude, basée sur des consultations d'acteurs institutionnels, industriels et chercheurs, vise à **proposer des leviers pour accélérer la transition vers la neutralité carbone d'ici 2050**. Les conclusions sont attendues pour juillet 2026.

> www.senat.fr – 25/02/26

MAN, le constructeur allemand de véhicules industriels, spécialisé dans les camions, bus et moteurs diesel (1 300 eTrucks en service) et **EDF** s'associent pour **accélérer l'électrification des poids lourds** via une offre 360 combinant véhicules, recharge, énergie et pilotage, avec l'ambition de **créer un réseau dédié de bornes**. Le **groupe Multi Transports**, premier client, recevra en juin deux MAN eTX (330 kW, 480 kWh) pour des trajets quotidiens de 600 km, évitant 360 tonnes de CO₂/an. Après des tests concluants dans le Massif central (consommation inférieure à 0,9 kWh/km), le partenariat mise sur un écosystème complet (**aides CEE, recharge IZIVIA, énergie EDF, optimisation DREEV**) pour lever les freins logistiques.

> www.trm24.fr – 6/03/26

L'**Union Française de l'Électricité (UFE)** et l'**Avere-France** proposent 5 mesures pour **généraliser le pilotage de la recharge des véhicules électriques (VE)**, un levier clé pour réduire les coûts, optimiser le réseau et prolonger la durée de vie des batteries. Leurs recommandations incluent : une campagne de communication sur les gains du smart charging (économies, flexibilité) et du V2X (réinjection d'électricité), la réintroduction d'aides fiscales (CIBRE ou CEE) pour les bornes pilotables, l'obligation d'informer les acheteurs de VE sur ces solutions, l'accélération des installations en copropriété (via une étude de faisabilité systématique), et la clarification fiscale pour exonérer de TVA et acciser l'électricité réinjectée (V2G). Avec seulement 35 % des usagers et 36 % des flottes utilisant déjà ce pilotage, elles soulignent son potentiel (70 à 80 % des recharges pilotables) et l'urgence d'adopter la norme EN ISO 15118-20 (obligatoire en 2027) pour une recharge intelligente et interopérable.

> News Tank Energies - 12/03/26

FR/ UE - Le Cluster Lumière envisage de lancer un **Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI)** avec ses partenaires européens autour d'un **projet innovant visant à recycler et réemployer les lampes LED en fin de vie**, en combinant tri par IA, démantèlement robotisé, récupération avancée des matériaux et refabrication de produits éco-conçus. Objectif : créer un cycle vertueux, associant réutilisation et réparation, ou à défaut recyclage sélectif, pour sécuriser l'approvisionnement en matières premières secondaires.

> [Le Figaro - 19/03/26](#) - [La lettre du Cluster Lumières – 19/03/26](#)

En bref __

- **RTE va doubler ses investissements** : après 3,3 Md€ en 2025, ils atteindront 4,2 Mds€ en 2026 et plus de 6 Mds€/an dès 2028, selon le SDDR, pour adapter le réseau au changement climatique et à l'électrification croissante.
- **Monde - L'Iran cible désormais data centers et câbles sous-marins**. Après des attaques par drones contre des infrastructures AWS (Émirats, Bahreïn) et une liste de 30 cibles tech (Google, Amazon...), les tensions menacent aussi les 10 câbles vitaux du détroit d'Ormuz, cruciaux pour l'internet mondial. Risque pour le Golfe, hub tech en devenir.

> **Contexte 11/03/26** - [Le Figaro - 19/03/26](#)



INDUSTRIE

Hauts-de-France. En 2025, le port de Dunkerque connaît un tournant historique : pour la première fois, les revenus fonciers (48 % du CA, soit 58 M€) dépassent ceux du trafic maritime (43 %), grâce à une attractivité record de ses terrains industriels. Avec 1,7 Md€ d'investissements annoncés sur l'ancienne friche de la raffinerie SRD (dont une usine d'éthanol de Technip Energies et des capacités de stockage de Tepsa) et un projet de data center de 400 MW (plusieurs milliards d'euros) en préparation, le port mise sur des zones économiques clés en main : 70 ha seront aménagés en 2026 pour l'extension de l'usine de batteries Verkor, et 50 ha supplémentaires d'ici 2027. Pour soutenir cette dynamique, 300 M€ sont investis par RTE dans un nouveau poste électrique (Flandre Maritime), tandis qu'Enedis renforce les infrastructures logistiques. Côté maritime, le projet Cap 2020 (300 M€), incluant un 2^{ème} terminal à conteneurs (livraison prévue en 2029), confirme l'ambition du port de concilier réindustrialisation et logistique moderne, avec des infrastructures routières, ferroviaires (100 M€ sur 10 ans) et une navette autonome prévue pour 2028.

> Le Moniteur – 21/02/26

Le groupe de travail (GT) sur l'électrification de l'industrie, piloté par les ministères de l'Industrie et de l'Artisanat auquel participe les acteurs de la filière (RTE, Enedis, EDF, UFE, FIEEC, SERCE, France Industrie, France Hydrogène, Uniden, ...), doit remettre 10 priorités et une quinzaine de propositions concrètes le 13 avril prochain aux ministres, en évitant si possible les mesures législatives ou budgétaires. Les pistes incluent une fiscalité plus avantageuse pour l'électricité (face au gaz), l'accélération des raccordements au réseau électrique, la création de nouvelles fiches CEE, et un cautionnement public pour les prêts des petites entreprises. Les acteurs privés sont encouragés à s'engager volontairement. Le livrable final sera transmis au Premier ministre en mai.

> Contexte – 13/03/26

UE - Un rapport d'Agora Industry souligne que l'électrification directe des processus industriels thermiques, responsables de 75 % des émissions industrielles en Europe, pourrait remplacer 60 % des combustibles fossiles actuels avec les technologies existantes (comme les pompes à chaleur), et jusqu'à 90 % d'ici 2035. Déjà compétitive pour les basses températures (< 80 °C), cette transition nécessite une baisse du coût de l'électricité (via la fiscalité) pour les procédés à moyenne température. La Commission européenne doit présenter un plan d'action en mai pour accélérer cette transition. Celui-ci devrait répondre en partie aux attentes d'une coalition d'entreprises européennes (Amazon, EDF, Google, etc.) qui appelle l'UE à fixer un objectif d'électrification de 50 % de la consommation finale d'énergie d'ici 2040, couplé à des gains d'efficacité énergétique et à la modernisation des réseaux.

Consultez le [Rapport "The business case for electrifying industrial heat"](#) / Agora Industry (source : [www.agora-industry.org](#))

> Contexte – 25/02/26 et 17/03/26

Dans un rapport publié le 11 mars dernier, la Cour des comptes dresse un bilan globalement positif des aides à la décarbonation de l'industrie mises en place depuis 2020 via le plan de relance et France 2030, tout en pointant leurs limites. Malgré 3,4 Mds€ d'aides publiques (2020-2024) pour décarboner l'industrie (3^{ème} secteur émetteur de CO₂ en France représentant 16 % des émissions), elle souligne leur moindre efficacité : seuls 20 des 50 sites les plus polluants (responsables de 58 % des émissions industrielles) en ont bénéficié, souvent via des dispositifs antérieurs au ciblage prioritaire. Bien que les aides aient soutenu des entreprises innovantes et exportatrices, elles n'ont pas suffi à accélérer la transition vers l'objectif de - 68 % d'émissions d'ici 2030, ni à prouver leur impact sur l'emploi ou la compétitivité. Les raisons tiennent à une complexité administrative, un prix du carbone trop bas face au coût des technologies vertes, et une préférence pour d'autres financements (comme les CEE pour ArcelorMittal à Dunkerque). La Cour recommande de simplifier les dispositifs, renforcer la fiscalité carbone, et mieux cibler les aides sur les gros émetteurs, tout en assurant une visibilité pluriannuelle pour les entreprises.

Consultez le [rapport de la Cour des Comptes](#) (source : [www.ccomptes.fr](#))

> Le Monde – 10/03/26 – Le Moniteur – Contexte – [www.banquedesterritoires.fr](#) – 11/03/26

En bref __

- En 2025, les projets d'implantation d'entreprises en France chutent de 18 % (1 305 projets contre 1 871 en 2021), touchant tous les secteurs (logistique : -26 % ; industrie : -10 % ; tertiaire : -8 %), selon le baromètre Scet-Ancoris. Plutôt que des aides financières, les entreprises réclament une simplification réglementaire, surtout sur le foncier, où l'objectif Zéro Artificialisation Nette (ZAN) limite drastiquement les possibilités d'expansion. Les collectivités et experts appellent à une planification ambitieuse à long terme (15-20 ans) et à un retour d'un "Commissariat au Plan" pour relancer l'attractivité du territoire.

> Le Figaro – 10/03/26

BATIMENT - TERTIAIRE

Une proposition de loi, portée par le sénateur David Ros sera examinée le 25 mars 2026. Elle vise à encadrer l'implantation des data centers en France (700 prévus en 2033, vs 250 en 2022 selon le Cabinet de conseil EY-Parthenon) pour concilier souveraineté numérique et limitation des nuisances (artificialisation, pression foncière, consommation d'eau et d'électricité). Elle propose d'intégrer leur localisation dans les Scot (pour une planification territoriale concertée), d'imposer la réutilisation de la chaleur fatale, et d'instaurer une redevance sur la consommation d'eau ainsi qu'une taxation spécifique (taxe bureaux en Île-de-France, taxe foncière) pour financer les collectivités. Un programme national de recherche serait aussi créé pour favoriser l'innovation dans le secteur. Devenus un relais de croissance pour l'immobilier en crise (bureaux, logistique), les data centers suscitent un engouement croissant parmi les promoteurs (Icade, Altarea, Nexity). Une première génération de data centers a été déployée pour répondre aux besoins du stockage cloud, mais l'explosion de l'intelligence artificielle (IA) devrait faire exploser la demande de 160 % d'ici 2030, selon les projections de la banque Goldman Sachs.

Consultez la [proposition de loi](#) (source : [www.senat.fr](#))

> Le Moniteur- 10/03/26 – Sud Ouest – 13/03/26 – Les Echos – 16/03/26



En mars 2026, **les data centers français**, en pleine expansion avec l'essor de l'IA et du cloud, représentent un défi majeur pour les gestionnaires de réseau comme **Enedis (370 sites raccordés) et RTE (8 sites raccordés)**, mais 15 GW de capacité de raccordement réservés. " Ces acteurs ont réservé environ 800 MW, mais n'en consomment aujourd'hui qu'environ 15 % ", souligne **Vincent Briat, Directeur des affaires publiques de RTE**, qui assiste " à un point de bascule depuis un an et demi à deux ans, avec une explosion des demandes de réservation sur le réseau de distribution ". Actuellement, sur les 30 GW de réservations de raccordement pour des projets industriels sur le réseau de transport, " la moitié de ces demandes concerne les data centers ". Bien que ces infrastructures soient aujourd'hui des consommateurs intensifs d'électricité (24h/24, avec des besoins en redondance), leur **potentiel de flexibilité** est exploré : des **contrats d'effacement ponctuel ou le décalage de certaines tâches (comme l'entraînement d'IA)** pourraient limiter leur impact sur le réseau. À l'étranger, des exemples (Émirats arabes unis, Allemagne) montrent que les data centers intègrent déjà des **solutions de flexibilité (batteries, énergies renouvelables)** pour stabiliser la demande.

> www.pv-magazine.fr – 16/03/26

La Direction Générale de l'Énergie et du Climat (DGEC) a soumis au **Conseil Supérieur de l'Énergie (CSE)** deux projets d'arrêtés relatifs au **dispositif des CEE**. Le premier texte vise à **étendre les mesures de vérification pour les pompes à chaleur et systèmes géothermiques dans les bâtiments collectifs et tertiaires**, avec un taux de contrôle sur site porté à 50 % dès mai 2026, puis à 75 % en 2027 et 100 % en 2028. Parallèlement, le second texte prévoit de reporter au 30 septembre 2026 la date limite pour engager les travaux éligibles à la **bonification CEE (coefficient 2) destinée aux industries soumises au mécanisme CBAM** (acier, aluminium, ciment, engrais), tout en maintenant le plafond de 65 % des dépenses d'investissement et l'échéance finale des travaux au 31 décembre 2033. Ces ajustements visent à lutter contre les abus tout en soutenant la décarbonation industrielle.

> Contexte – 16/03/26

19 organisations du commerce (dont Perifem, la CGF, la FCD, COEDIS et la FMB)* ont engagé début mars 2026 **un recours contentieux devant le Conseil d'État contre l'arrêté « Valeurs absolues VI » du 1^{er} août 2025** relatif au dispositif Éco Énergie Tertiaire, qui fixe des seuils de réduction d'énergie jugés inatteignables pour les bâtiments tertiaires de plus de 1 000 m². Selon elles, ces obligations (–40 % en 2030, –50 % en 2040, –60 % en 2050) ne tiennent pas compte des spécificités sectorielles (froid, équipements dédiés) et menacent près d'un établissement sur deux de non-conformité dès 2030, risquant de dévaloriser les actifs commerciaux et de contraindre à réduire l'activité. Les organisations dénoncent aussi une surtransposition du droit européen, qui ne cible que les bâtiments les plus énergivores, et demandent une révision des seuils pour une approche plus proportionnée.

* la Confédération des grossistes de France (CGF), la Fédération du commerce et de la distribution (FCD), la Fédération des distributeurs d'équipements et solutions électriques, génie climatique, sanitaire et plomberie (COEDIS), la Fédération des magasins de bricolage (FMB),

> pointsdevente.fr - 4/03/26 - www.lemoniteur.fr – 5/03/26

POLITIQUE ÉNERGIE CLIMAT / ÉCONOMIE

FR/UE - Lors du 2^e sommet international du nucléaire civil à Paris (10 mars 2026), la France et l'UE ont affiché leur ambition de **relancer la filière, en misant sur les SMR (petits réacteurs modulaires) et un meilleur financement**. **Emmanuel Macron** a annoncé des subventions pour les start-up françaises Calogena (100 M€) et Jimmy (80 M€), tandis qu'**Ursula von der Leyen** a dévoilé une garantie européenne de 200 M€ pour soutenir l'innovation, financée par le marché carbone. Malgré un retard européen face aux États-Unis et à la Chine (où les investissements publics dépassent le milliard par projet), l'objectif est d'**accélérer la commercialisation des SMR d'ici 2030**, en ciblant prioritairement les réacteurs à chaleur (comme Calogena), jugés plus matures et adaptés aux besoins industriels et urbains. Le sommet, qui a réuni 40 pays, visait aussi à sécuriser les chaînes d'approvisionnement et à lever les freins réglementaires, dans un contexte géopolitique (guerres, tensions énergétiques) qui relance l'intérêt pour une énergie décarbonée et souveraine. La France, leader historique, entend ainsi tripler ses capacités nucléaires d'ici 2050, en ligne avec les engagements de la COP28.

> Contexte - www.usinenouvelle.com - 10/02/2026

UE - La Directive européenne "Omnibus I", publiée le 26 février 2026, **simplifie et allège les obligations de durabilité pour les entreprises en modifiant les directives CSRD (rapport RSE) et CS3D (devoir de vigilance)**. Désormais, la CSRD ne concerne plus que les entreprises de 1 000 salariés et plus (contre 250 auparavant) avec un chiffre d'affaires supérieur à 450 M€ (au lieu de 40 M€), tandis que la CS3D s'applique aux entreprises de plus de 5 000 employés et 1,5 Md€ de CA (contre 1 000 salariés et 450 M€). Les entreprises étrangères ne sont soumises à ces règles qu'à partir d'un CA de 450 M€ (mère) ou 200 M€ (filiale/succursale). Les sanctions sont plafonnées à 3 % du CA mondial, et l'obligation de plan de transition climatique est supprimée. Les États membres ont jusqu'au 19 mars 2027 (CSRD) et 26 juillet 2028 (CS3D) pour transposer ces règles.

Consultez la [Directive \(UE\) 2026/470 "Omnibus I"](https://eur-lex.europa.eu) (source : <https://eur-lex.europa.eu>)

> [Le Mondeur](http://LeMondeur.com) - 4/03/2026

UE - Dans une lettre ouverte, l'Alliance pour l'électrification, regroupant 9 lobbies des secteurs de l'électricité, des énergies renouvelables et de la mobilité verte, met en garde contre les **risques de déréglementation** en cours dans l'UE : **assouplissement du marché de l'électricité, baisse des normes CO₂ pour les voitures, et reports de l'ETS2** (marché carbone pour le bâtiment et les transports, déjà repoussé à 2028). Ces mesures, pourraient menacer la stabilité réglementaire et décourager les investisseurs, alors que la prévisibilité est cruciale pour accélérer la transition énergétique.

> Contexte 12 03 2026

En bref __

- Malgré une amélioration de **l'image du nucléaire** (61 % des Français le considèrent comme un "atout" pour la France, contre 47 % en 2019), **une majorité persiste à croire, à tort, qu'il émet du CO₂** (52 %, dont 69 % chez les 18-24 ans), selon le **baromètre Orano-Ipsos 2026**. Les craintes persistent sur les déchets, les risques d'accidents et le vieillissement des centrales, tandis que la méconnaissance scientifique (confusion avec les aéroréfrigérants, désinformation) et la polarisation du débat alimentent ces idées reçues.
- Un décret** publié le 3 mars 2026 **exclut désormais les data centers, les raccordements des parcs éoliens en mer et les lignes électriques sous-marines** du champ de saisine obligatoire de la **Commission nationale du débat public (CNDP)**.

> www.connaissancedesenergies.org - 10/03/26 - www.actu-environnement.com – 3/03/26

